

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 26 mai 2008

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Suivi du dossier RDÉ R-3644-2007 (Cause tarifaire 2008-2009 d'Hydro-Québec Distribution).

Procédure de suivi du PGEE.

Demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) de préciser la participation des intervenants à la procédure de suivi du PGEE d'Hydro-Québec Distribution.

Chère Consœur,

Nous serions gré à la Régie s'il lui était possible de confirmer que les intervenants seront bel et bien invités à participer aux séances de travail prévues aux fins du suivi de la performance des programmes du *Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)* d'Hydro-Québec Distribution, telles qu'annoncées dans la lettre du 23 mai 2008 de la Régie.

Les intervenants participent déjà à l'examen et l'approbation du budget annuel des programmes du PGEE dans le cadre des *causes tarifaires* du Distributeur. Il serait donc logique que ces mêmes intervenants puissent examiner et faire des représentations à l'occasion de l'examen des résultats de ces programmes.

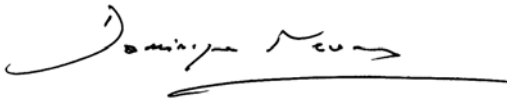
La participation des intervenants à ces séances de travail servira l'intérêt public et bonifiera le processus de suivi, en permettant à chacun des participants d'examiner la performance des divers programmes du PGEE, d'aider le Distributeur et la Régie à mieux évaluer cette performance et ainsi de mieux identifier les aspects pouvant faire l'objet d'améliorations.

Si les intervenants étaient exclus de ces séances de travail, il en résulterait une duplication inefficace du processus, puisque ceux-ci n'auraient d'autre choix que d'attendre la cause tarifaire subséquente pour soumettre des questionnements et des représentations sur le suivi du PGEE qu'il aurait été plus logique de présenter lors des séances de travail.

À titre comparatif, nous soulignons que le PGEE de Gaz Métro fait lui-même déjà l'objet de réunions annuelles de suivi auxquelles les intervenants participent, d'une manière que tous reconnaissent comme satisfaisante et utile. La rémunération par Gaz Métro de cette participation est de 1600 \$ par séance par intervenant.

Nous invitons donc respectueusement la Régie de l'énergie à confirmer que les intervenants déjà reconnus à la cause tarifaire antérieure d'Hydro-Québec Distribution pourront participer aux séances de travail à être tenues sur son PGEE, telles qu'annoncées dans la lettre de la Régie du 23 mai 2008.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a horizontal line underneath it.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.